

Aéroports de Paris

Décision n° ESC/2004/OAP/208 du 25 novembre 2004 du directeur de l'escale d'Aéroports de Paris du 25 novembre 2004 modifiant la décision n° ESK/2003/OAP/241.32 du 21 juillet 2003 portant délégation de signatureNOR : *EQUA0410450S*

Le directeur de l'Escale Gonzalve de Cordoue,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° ESK/2003/OAP/241.32 du 21 juillet 2003 portant délégation de signature du directeur de l'Escale aux cadres de la direction, modifiée par la décision ESC/2003/OAP/357.45 du 21 décembre 2003 et par la décision ESC/2004/OAP/109 du 30 juin 2004,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2.1 de la décision ESK/2003/OAP/241.32 du 21 juillet 2003 est abrogé et remplacé comme suit :

« La signature des actes portant préparation et exécution des marchés de service et des contrats en dépenses autres que les marchés, quel qu'en soit leur montant, à l'exception de la signature des décisions de résiliation, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I. Lorsque ces marchés sont des marchés à bons de commande, la signature des bons de commande est déléguée aux personnes et dans les conditions visées au tableau joint en annexe IV à la présente décision.

La signature des décisions de résiliation est déléguée à Césaréa Brisbois. »

Article 2

L'article 3 de la décision ESK/2003/OAP/241.32 du 21 juillet 2003 est abrogé et remplacé comme suit :

« La signature des bons de commande hors marché de services d'un montant inférieur à 15 000 euros (H.T.) est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I. La signature des bons de commande hors marché de fournitures est déléguée aux personnes mentionnées dans le tableau joint en annexe IV à la présente décision. »

Article 3

Les annexes I, I bis, II et III de la décision ESC/2004/OAP/109 du 30 juin 2004 sont abrogées et remplacées par celles jointes à la présente décision.

Le directeur,
G. de
Cordoue

ANNEXE I et I bis

À LA DÉCISION N° ESC/2004/OAP/208 DU 25 NOVEMBRE 2004

Déléгатaires

Annexe 1

Mme Dabaghy-Soulié (Isabelle);
M. Mériguët (Daniel) ;
M. De Crémiers (Lionel) ;
M. Denoual (Jean-Yves) ;
M. Laurent (Christophe).

Annexe I bis

M. De Crémiers (Lionel) ;
M. Denoual (Jean-Yves) ;

M. Laurent (Christophe).

ANNEXE II
À LA DÉCISION N° ESC/2004/OAP/208 DU 25 NOVEMBRE 2004
Délégateurs

Mme Brisbois (Césaréa) ;
M. Mériguet (Daniel) ;
M. De Crémiers (Lionel) ;
M. Denoual (Jean-Yves) ;
M. Laurent (Christophe) ;
Mme Dabaghy-Soulié (Isabelle) ;
M. Leroux (André) ;
M. Leroux (Fabrice) ;
Mme Muriel (Mireille) ;
M. Teillaud (Gérard) ;
Mme Lapeyre (Chloé) ;
Mme Daniel (Héloïse) ;
M. Cagnon (Jean) ;
Mme Chibout (Florence) ;
M. Lacote (Régis).

ANNEXE III
À LA DÉCISION N° ESC/2004/OAP/208 DU 25 NOVEMBRE 2004

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Mme Dabaghy (Isabelle) ; délégation est donnée à : tout autre délégué cité dans l'annexe I.

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : M. Daniel Mériguet ; délégation est donnée à : Mme Daniel (Héloïse), M. Cagnon (Jean).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : M. de Crémiers (Lionel) ; délégation est donnée à : tout autre délégué cité dans l'annexe I.

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : M. Denoual (Jean-Yves) ; délégation est donnée à : Mme Muriel (Mireille), M. Leroux (André), M. Leroux (Fabrice).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : M. Laurent (Christophe) ; délégation est donnée à : Mme Lapeyre (Chloé), M. Teillaud (Gérard), Mme Chibout (Florence), M. Lacote (Régis).

ANNEXE IV
À LA DÉCISION N° ESC/2004/OAP/208 DU 25 NOVEMBRE 2004

USER ID (= login NT)	NOM	PRÉNOM	SERVICE (= DDS)	NATURE D'ACHAT F = fournitures, S = services, E = études, T = travaux	BONS de commandes Hors marché	SUR MARCHÉ À BONS DE COMMANDES				
						< 15 KEuro	< 15 KEuro	< 100 KEuro	< 400 KEuro	> 400 KEuro
DECORDOU	De Cordoue	Gonzalve	ESC	F	X	X	X	X	X	25-11-2004
BRISBOIS	Brisbois	Césaréa	ESC0	F	X	X	X	X	X	25-11-2004
LAURENTC	Laurent	Christophe	ESCR	F	X	X	X			25-11-2004
DENOUAL	Denoual	Jean-Yves	ESCO	F	X	X	X			25-11-2004
MERIGUET	Mériguet	Daniel	ESCC	F	X	X	X			25-11-2004
DABAGHY	Dabaghy- Soulié	Isabelle	ESC01	F	X	X	X			25-11-2004
CREMIERS	De Crémiers	Lionel	ESC00	F	X	X	X			25-11-2004